



**PROGRAMME COMMUN FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES**

**Cinquante-deuxième session
(en ligne)
26-30 juillet et 3 août 2021**

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SPECTROMÉTRIE DE MASSE DANS LES DIRECTIVES SUR L'UTILISATION DE LA SPECTROMÉTRIE DE MASSE POUR L'IDENTIFICATION, LA CONFIRMATION ET LA DÉTERMINATION QUANTITATIVE DES RÉSIDUS DE PESTICIDES (CXG 56-2005) ET LES DIRECTIVES SUR LES CRITÈRES DE PERFORMANCE DES MÉTHODES D'ANALYSE POUR LA DÉTERMINATION DES RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS LES DENRÉES ALIMENTAIRES ET LES ALIMENTS POUR ANIMAUX (CXG 90-2017)

(Préparé par le groupe de travail électronique présidé par la République islamique d'Iran et co-présidé par le Costa Rica)

Contexte

1. Lors du CCPR50 (2018), l'Iran a présenté une proposition de nouveaux travaux sur la révision des CXG56 et a souligné les lacunes des directives qui doivent être traitées, par exemple le titre ne correspond pas au contenu des directives ; les directives se concentrent uniquement sur le test de confirmation ; les CXG couvrent la spectrométrie de masse en général, ce qui nécessite des orientations plus détaillées ; des erreurs rédactionnelles apparentes dans le texte ; etc. Le CCPR a reconnu la pertinence de la question et a convenu qu'un document de travail pourrait examiner la nécessité de réviser les CXG56 et leur harmonisation avec les CXG90 et d'autres documents pertinents du Codex.¹
2. Lors du CCPR51 (2019), a examiné la proposition d'explorer la possibilité de fusionner le CXG56 et le CXG90 en un seul document, et si cela est possible et approprié, de procéder au retrait du CXG56. Le comité a noté un soutien général à la proposition. Il a également noté que le CXG90 a été développé récemment et couvre non seulement la spectrométrie de masse (MS) mais aussi d'autres techniques modernes pour la détermination des résidus de pesticides tout en tenant compte des besoins et des capacités des pays en développement. Cet esprit doit être maintenu lorsqu'on envisage la fusion éventuelle des deux directives afin d'éviter le chevauchement des documents. La première étape consisterait donc à déterminer si les dispositions relatives aux EM dans la CXG90 sont suffisantes pour répondre aux besoins des membres et à examiner la nécessité et la marge d'amélioration de la CXG90, le cas échéant en tenant compte des informations pertinentes de la CXG56.
3. Le CCPR51 a donc décidé de rétablir le Groupe de travail électronique (GTE), présidé par l'Iran et co-présidé par le Costa Rica, avec les mandats (TOR) suivants:
 - (i) Déterminer si la CXG90 couvre adéquatement la spectrométrie de masse et, le cas échéant, proposer la révocation de la CXG56.
 - (ii) S'il y a des dispositions de la CXG56 qui pourraient être pertinentes mais qui ne sont pas incluses dans la CXG90, examiner la possibilité de fusionner les deux documents, et
 - le cas échéant, de présenter une proposition de nouveau travail, et
 - si possible, de présenter une ébauche des lignes directrices fusionnées pour examen lors du CCPR52.²

Introduction

4. L'exposition de l'homme aux pesticides et à leurs métabolites est une question d'intérêt public mondial en raison du risque qu'elle représente pour la santé humaine. Dans le monde entier, le cadre législatif est de plus en plus exigeant en ce qui concerne l'autorisation des pesticides, la fixation des limites maximales de résidus (LMR) et la surveillance des résidus de pesticides dans les aliments d'origine végétale et animale.

¹ REP18/PR, par. 164-166.

² REP19/PR, par. 180-181, 185

5. La spectroscopie de masse est une technologie précise et très flexible, capable de mesurer des résidus à des niveaux très faibles et de fournir des preuves sans équivoque de l'identité et de l'ampleur de tout résidu détecté. Elle est utilisée depuis de nombreuses années pour identifier et quantifier les résidus de pesticides.
6. Les *Lignes directrices sur l'utilisation de la spectrométrie de masse pour l'identification, la confirmation et la détermination quantitative des résidus* ont été adoptées par la Commission du Codex Alimentarius (CAC) en 2015. Cependant, depuis lors, de nombreuses améliorations ont été apportées à la SM et aux techniques de séparation, la chromatographie liquide (CL) et la chromatographie en phase gazeuse (CG) qui sont souvent utilisées avec la SM et qui ne sont pas incluses dans le CXG56.
7. D'autre part, les *lignes directrices sur les critères de performance des méthodes d'analyse pour la détermination des résidus de pesticides dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux* ont été adoptées par la Commission en 2017, qui comprend des critères pour l'utilisation de la spectrométrie de masse dans l'identification et la confirmation des résidus de pesticides.
8. Le GTE a examiné les paragraphes 6-7 en tenant compte du mandat donné par le CCPR52 au paragraphe 3, comme indiqué ci-dessous.

Actes du groupe de travail électronique

9. Le GTE a travaillé via une plateforme en ligne. Deux projets ont été fournis pour commentaires et un questionnaire.
10. Le GTE a été rejoint par 20 pays membres, une organisation membre et cinq observateurs. La liste des participants figure à l'annexe I.
11. Des commentaires ont été reçus de sept pays membres³ et d'une organisation⁴ observatrice.

Discussion

12. Compte tenu du fait que la CXG 90 a été élaborée récemment et qu'elle couvre non seulement la SM, mais aussi d'autres techniques modernes de détermination des résidus de pesticides, et de la politique du CCPR visant à éviter le chevauchement des documents, il est recommandé de retirer la CXG56.
13. Un questionnaire a été préparé et distribué aux membres du GTE, avec des questions générales sur la couverture adéquate du CXG90 sur les SEP. Selon les réponses au questionnaire, il n'y a pas eu de consensus sur la nécessité d'apporter des changements au CXG90.
14. L'Iran en tant que président et le Costa Rica en tant que co-président du GTE attendent avec impatience toute recommandation et décision prise par le CCPR52 sur cette directive.

Conclusion

15. Compte tenu des informations recueillies et des discussions tenues au sein du GTE, il n'y a pas eu d'analyse complète du TOR(i) (mandat) qui permettrait au GTE de poursuivre le TOR (ii) (mandat) après la révocation de la CXG56. Par conséquent, le GTE pourrait avoir besoin de discuter davantage du mandat (TOR) étant donné qu'il n'y a pas encore de consensus sur la nécessité d'aborder le mandat(ii).

Recommandation

16. Le CCPR est invité à envisager le rétablissement du GTE afin de poursuivre les travaux sur les mandats (i)-(ii) tels que décrits au paragraphe 3, afin de trouver un terrain d'entente pour déterminer si le mandat (i) répond de manière adéquate à la question posée ou s'il est nécessaire de passer au mandat (ii).

³ Australie, Canada, Chili, Japon, Thaïlande, États-Unis d'Amérique et Uruguay.

⁴ AgroCare

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****Présidence****République Islamique d'Iran**

Roya Noorbakhsh

Institut de recherche sur les normes

Faculté de l'alimentation et de l'agriculture

Co-présidente**Costa****Rica**

Verónica Picado Pomar

Servicio Fitosanitario del Estado

Ministère de l'agriculture et de l'élevage

Australie

Karina Budd

Département de l'agriculture et des ressources en eau

Canada

Jian Wang, PhD

Chef de l'unité de recherche et développement

Chercheur scientifique / Direction générale des sciences

Agence canadienne d'inspection des aliments

Chili

Roxana Vera Muñoz

Chef des Accords internationaux

Département des Négociations Internationales

Service de l'agriculture et de l'élevage, SAG.

Costa Rica

Amanda Lasso Cruz

Ministère de l'économie, de l'industrie et du commerce

Tatiana Vásquez Morera

Officier d'état civil

Servicio Fitosanitario del Estado

Égypte

Mariam Barsoum Onsy

Organisation égyptienne pour la normalisation et la qualité

Union européenne

Volker Wachtler

Commission européenne

Stephanos Kirkagaslis

Commission européenne

France

Florence Gérard

Ministère de l'agriculture

Inde

Codex-Inde

Autorité et normes de sécurité alimentaire de l'Inde

Japon

Hidetaka Kobayashi

Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche

Codex Japon

Ministère de la santé, du travail et de la protection sociale

Kazakhstan

Razzaryonov Alexandr

Ministère de la santé de la République du Kazakhstan

Mexique

Tania Daniela Fosado Soriano

Punto de Contacto CODEX México

Secretaría de Economía

Pérou

Juan Carlos Huiza Trujillo

DIGESA

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

ENVIRONNEMENTALE)

République de Corée

Park Yu-min

Ministère de la sécurité alimentaire et des médicaments

Hwang Kiseon

Chercheur SPS

Division de la politique de quarantaine, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales (MAFRA)

Thaïlande

Chonnipa Pawasut

Bureau national des normes relatives aux produits agricoles et alimentaires (ACFS)

Etats-Unis d'Amérique

Aaron Niman

Agence américaine de protection de l'environnement

Uruguay

Susana Franchi

Dirección General de Servicios Agrícolas / Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca

Organisations d'observateurs**AgroCare**

Karen Aracely Gatica Solares

AgroCare (Guatemala)

CropLife Int.

Wibke Meyer

CropLife International

Conseil international des associations de fabricants de produits alimentaires (ICGMA)

Nancy Wilkin